



Théorie MMA – L2 MS

Les violences dans le sport

M. ALIX 2025 - 2026

Sommaire

- I. Définitions – De quoi parle-t-on ?
- II. Un état des lieux
 - 1) Le sport amateur
 - 2) Convention nationales de prévention des violences sexuelles dans le sport
 - 3) L'ampleur du fléau
- III. Des exemples criants
- IV. Les enjeux de la lutte contre les violences
- V. Les outils
 - 1) la loi
 - 2) le monde associatif
- IV. Conclusion



I. Définitions – De quoi parle-t-on ?

- La violence est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès »
- Les phénomènes de violence dans le sport sont récurrents, diffus, touchent énormément de pratiques et de pratiquants, et revêtent des formes très diverses. Parmi les multiples formes de violences identifiables, voici une liste non exhaustive des principales :

Les violences Psychologiques

- Pression de l'entraîneur
- Pression de la famille
- Pression du public (en direct/via réseaux...)

Les violences verbales

- Insultes / propos racistes, sexistes homophobes, etc
- Venant des supporters, des sportifs, des coaches, etc

Les violences Physiques

- Bagarres
- Châtiments corporels

Les violences sexuelles

- Entraîneurs
- Dirigeants
- Staff médical...

I. Définitions – De quoi parle-t-on ?

- Le sport conserve des encrages très forts dans des conceptions archaïques des rapports sociaux et a souvent été le théâtre de comportements inappropriés et de culture de la tolérance de ces comportements :
 - Rapport de domination entraîneur / entraîné (châtiments, abus sexuels, etc...)
 - Emprise psychologique
 - Culture de la domination de valeurs masculines (cf TD « les idéaux radicaux »)
- Le sport (amateur et pro) étant un reflet de la société, nous assistons forcément à des reproductions des schémas de violence sociétaux au cœur du champ sportif
- Depuis quelques années, et depuis que certain.e.s sportifs et sportives ont témoigné de leurs vécus, une prise en main de ces problématiques semble se dessiner (Sarah Abitbol, Patrice Evra...)

II. Un état des lieux

1) Le sport amateur :

- Les phénomènes de violences touchent les sports de manière globale mais non homogènes en fonction du type de violence rencontrée (physique, sexuelle, etc...) et en termes de récurrence (différences notables entre certaines pratiques pour un même phénomène)
- Parmi les facteurs d'influences rentrants en ligne de compte, on peut retrouver :
 - Le cadre social de la pratique
 - Le nombre d'encadrants
 - Le niveau de qualification des encadrants
- Exemple dans le football amateur : Quand la violence s'invite au match (TF1 INFO)
 - Tendances stables sur les 10 dernières années mais un déplacement des phénomènes
 - En 2024 : Environ 2% des presque 620000 matchs de la saison ont vu des problèmes de violence
 - 90% des auteurs sont des joueurs / 40% des victimes sont des arbitres
 - Le phénomène s'étend à d'autres pratiques où on ne l'attend pas (Judo...)

II. Un état des lieux

2) La convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport

- Janvier 2020 : parution du livre « un si long silence » par Sarah Abitbol. Depuis : scandales en cascade (judo, tennis, gym, patinage...)

(1) [Bande-annonce] Un si long silence - YouTube

- 1^{er} juillet 2020 (Roxana Maricineanu – ex-ministre des Sports)
 - ❑ 40/115 fédé mises en cause
 - ❑ 177 personnes visées dont 110 éducateurs
 - ❑ 98% de victimes mineures / 78% de jeunes filles ou jeunes femmes
 - ❑ 67 mesures d'interdiction d'exercer
- 2 ans plus tard : ...
 - Mise en lumière d'un phénomène plus ou moins connu mais mis sous silence pendant des décennies
 - Explosion des révélations de scandales d'agressions sexuelles

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2022

907 personnes mises en cause (dont **96 % d'hommes**) pour 855 affaires (estimation à un total de 1 500 signalements reçus depuis la création de la cellule)

43 mis en cause avaient un statut d'agent public au moment des faits

562 mis en cause sont des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles)

13 affaires liées au milieu du handicap

65 fédérations sportives concernées

78 % des victimes sont de **sex féminin**



82 % des victimes étaient **mineures** au moment des faits



41 % des faits dénoncés concernent des victimes âgées de **moins de 15 ans** au moment des faits



Sur les **562 éducateurs sportifs** mis en cause :

154 éducateurs bénévoles



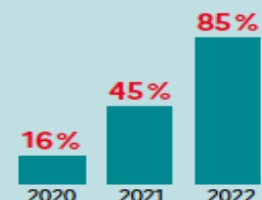
408 éducateurs rémunérés ou éducateurs stagiaires, dont 71 % ont une carte professionnelle valide

83 % des signalements concernent des violences à caractère sexuel :

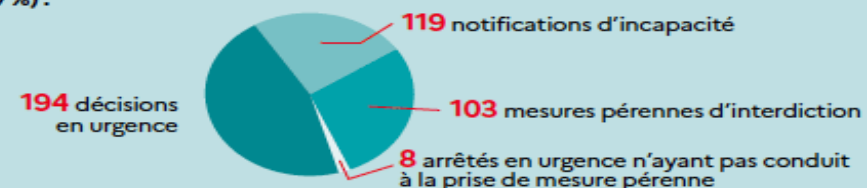


85 % des affaires concernent des faits ayant eu lieu entre 2020 et 2022

Forte progression des faits récents signalés
Le signalement de faits récents (2020-2022) suit une progression forte :
- 16 % des signalements en 2020,
- 45 % des signalements en 2021,
- 85 % des signalements en 2022.



424 mesures prononcées par les préfets de département pour 907 mis en cause (47 %) :



Procédures administratives, judiciaires et disciplinaires
– au 31 décembre 2022

- **59 %** des affaires sont closes, soit 542 dossiers
- **47 %** des signalements ont fait l'objet d'une décision administrative
- **365** enquêtes en cours au sein des services départementaux
- **97** départements concernés
- **150** signalements transmis aux procureurs de la République
- **399** mis en cause (44 %) ont fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante
- **101** mesures disciplinaires transmises au ministère sur 593 dossiers connus
- **27** radiations définitives ont été prononcées par les fédérations

- 6 ans plus tard : 6ème convention nationale de prévention des violences dans le sport (30 juin 2025) : des chiffres en baisse mais toujours affolants

CHIFFRES CLÉS

En ce début d'année 2025, on constate une forte hausse des signalements: 7 départements ont reçu plus de 10 signalements en ces 5 premiers mois de l'année 2025.

327 signalements transmis en enquête administrative (94 de plus qu'à la même période en 2024 soit une augmentation de 40%)

357 personnes mises en cause

12 arrêtés en urgence et 1 arrêté pris après avis du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA) à l'encontre de dirigeants en 2025

56,3% des signalements concernent des faits de nature sexiste et/ou sexuelle

5 signalements liés au handicap

22 signalements dans le haut niveau

53 fédérations concernées

10 fédérations sont concernées par au moins 10 signalements

17 signalements concernent des établissements

532 personnes mises en cause (dont 90 % d'hommes)

55 fédérations sportives concernées par des signalements en 2024

LES VICTIMES

69% des victimes sont de sexe féminin

65% des victimes étaient mineures au moment des faits

33% des victimes avaient moins de 15 ans au moment des faits

SIGNALEMENTS TRAITÉS



On constate donc qu'au 31 mai 2025, le nombre de signalements reçus par la cellule est déjà presque équivalent au nombre total de signalements reçus en 2023 et déjà plus de 60% du volume reçu en 2024.

46 signalements concernent des structures de haut niveau (Pôles Espoirs, Pôles France, centres de formation de clubs professionnels) dont **50 %** concernent des faits de violences sexuelles

5 signalements concernent des affaires en lien avec le handicap

62 signalements liés aux établissements du ministère en 2024 dont **40** pour des faits de violences sexuelles

STATUT DES MIS EN CAUSE

75% des mis en cause sont des éducateurs sportifs, dont la moitié sont bénévoles

16 % des mis en cause sont dirigeants (avec une forte hausse du nombre de signalements depuis la loi du 8 mars 2024 +115% en 2024)

4 % des mis en cause sont des arbitres

LES TYPES DE VIOLENCES SIGNALÉES

60% des signalements concernent des violences à caractère sexuel



40 % des signalements concernent des faits de violences psychologiques, morales et psychiques

245 MESURES ADMINISTRATIVES PRONONCÉES PAR LES PRÉFETS DE DÉPARTEMENT (pour les signalements reçus en 2024)

141 mesures d'urgence (interdiction d'exercer temporairement)



24 notifications d'incapacité

80 mesures administratives pérennes

2 062 signalements traités par les services départementaux

2 179 personnes mises en cause dans le cadre d'une enquête administrative

51% des affaires sont closes, soit 1110 dossiers

992 mesures administratives prises par les préfets de département pour écarter les personnes mises en cause

76,4% des signalements concernent des faits de nature sexiste et/ou sexuelle

29 signalements liés au handicap

136 signalements dans le haut niveau

Près d'1 signalement sur 2 aboutit à une mesure administrative permettant de protéger les pratiquants

- Chiffres arrêtés aux cinq premiers mois de 2025. Quel constat ? :

- le nombre de signalements a augmenté de 40% par rapport à 2024
- double réalité : la persistance de comportements inacceptables, mais aussi une parole qui se libère

II. Un état des lieux

3) L'ampleur du fléau :

- « Le chantier est énorme, mais ma détermination et mon engagement sont intacts » (R. Maricineanu)
- [\(1\) Violences sexuelles dans le milieu du sport : une enquête réalisée par des étudiants de Poitiers - YouTube](#)
- 1/3 femmes et 1/6 hommes victimes d'agression sexuelle
- De nombreux actes ne sont toujours pas dénoncés...
- La violence revêt plusieurs formes et ne touche pas une seule catégorie de sport
 - ⇒ Sports indiv / sports co
 - ⇒ Sports de combat / sports artistiques
 - ⇒ Sports « populaire » / sports « élitistes »

III. Des exemples criants

- L'affaire Larry Nassar – équipe nationale de gymnastique sportive aux USA
[\(1\) Perpétuité pour l'ex-médecin Larry Nassar accusé d'abus sexuels sur des gymnastes américaines - YouTube](#)
- Articles en lien sur la plateforme cursus
 - De nombreux cas dans le judo
- [\(1\) La diplomatie dans le sport 7 - Philippe Lucas ne ménage pas Amaury Levaux - YouTube](#)
- Des exemples personnels
 - Pôle espoir de Rennes (Marie)
 - Bizutages
 - Stage universitaire en établissement scolaire
 - « Vas-y tue le »

IV. Les enjeux de la lutte contre les violences

- Briser des **décennies d'omerta** sur des pratiques inacceptable et condamnables.
- Aider les victimes, qu'importe les violences subies :
 - À parler
 - À être écoutées
 - À entamer un difficile processus de reconstruction
- Faire en sorte que ces agissements disparaissent :
 - Par la sanction des coupables
 - Par l'éducation des personnes vulnérables, fragiles, ou cibles potentielles
 - Par la formation des éducateurs et encadrants
- Faire en sorte que la pratique sportive reste un lieu de plaisir, d'insouciance, d'expression et d'épanouissement pour toutes et tous, et ce **dans le respect de l'intégrité physique et psychologique de tout.es**



V. Les outils



1) La loi:

- **Modification du code du sport (2006)**

- Les arbitres / juges = mission de service public
- Augmentation des peines encourues pour violence : 15000€ d'amende / 5 ans d'emprisonnement.

- **article L. 212-9 du code du sport :**

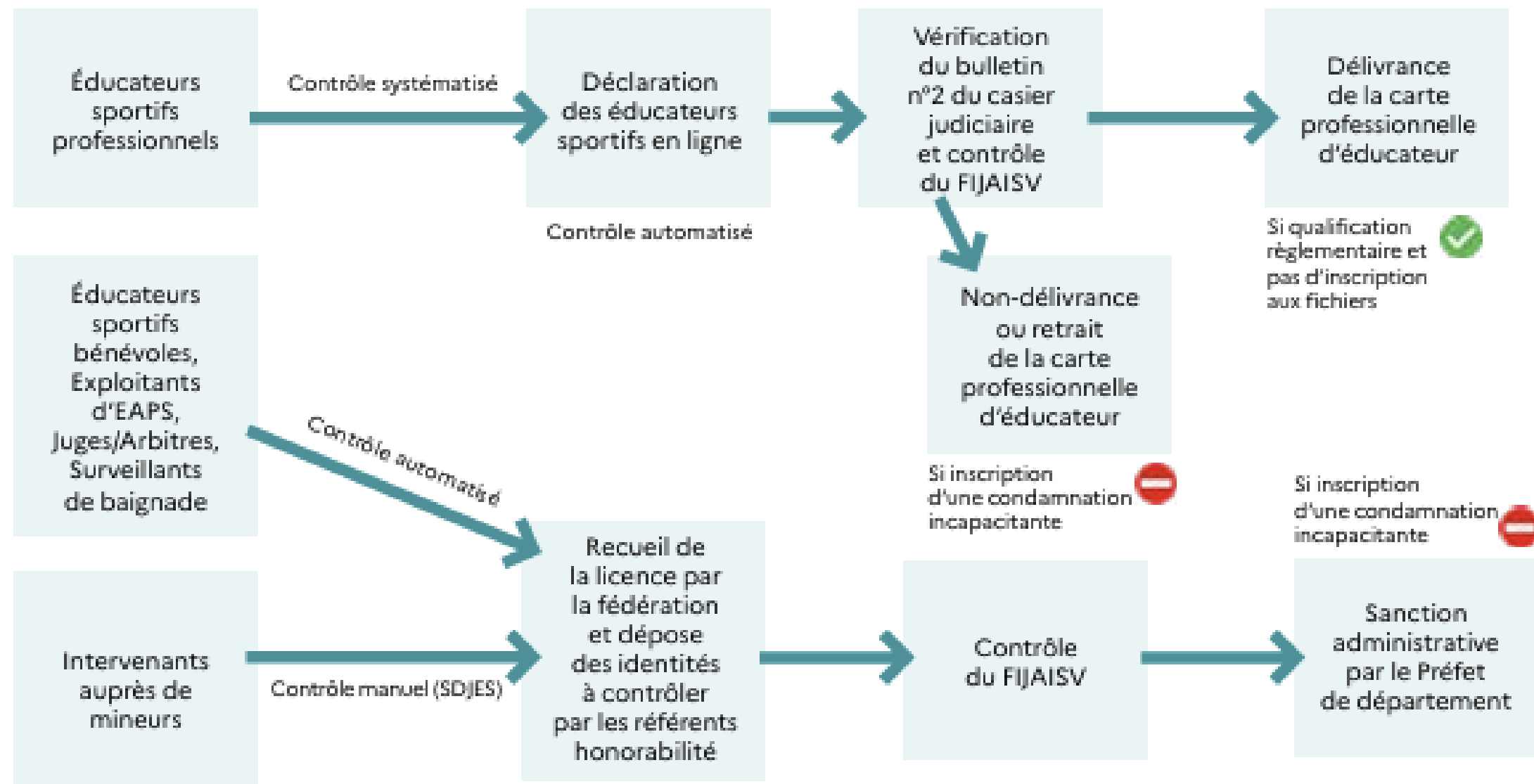
- Qu'ils soient bénévoles ou professionnels, les éducateurs et les exploitants sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport. L'exercice de leur activité professionnelle (ex : éducateur sportif professionnel) ou de leur activité sociale (ex : éducateur sportif bénévole) fait l'objet de restriction expressément fondées sur l'existence de condamnations pénales
- Contrôle automatique pour les éducateurs sportifs professionnels
- Pour ce qui concerne les éducateurs sportifs bénévoles, ils peuvent faire l'objet d'une interrogation manuelle du B2 et du FIJALS lorsque la situation le justifie, sans toutefois instaurer de contrôle systématique

- [Infractions sexuelles sur mineur | Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

- Loi Abitbol (8 mars 2024) :

- Renforcer la protection des mineurs dans le milieu sportif grâce à une harmonisation des modalités de contrôles et d'honorabilité des éducateurs sportifs
- Ce contrôle consiste **en la consultation systématique**, par les autorités administratives :
 - du **bulletin n° 2 du casier judiciaire (B2)**
 - du **fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais)**, fichier qui recense les personnes condamnées ou mises en cause pour certaines infractions sexuelles ou violentes, à partir de l'âge de 13 ans.
- **Nouvelle interdiction d'exercer pour les dirigeants de clubs sportifs :**
 - S'ils représentent un danger pour la sécurité physique ou morale des pratiquants
 - S'ils emploient une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité
 - S'ils ne signalent pas à l'État des comportements à risques dont ils sont témoin.
 - MAIS QUID DE L'APPLICATION (cf reportage ARTE, ex du motocross)

Le contrôle systématisé des professionnels et bénévoles



V. Les outils

2) le monde associatif :

Un exemple : [Colosse aux pieds d'argile](#)

- Créée en 2013 par Sébastien Boueilh
- Ses objectifs : SENSIBILISER / FORMER / ACCOMPAGNER
- Conférence organisée par le STAPS de Rennes
- [Interview Sébastien Boueilh- YouTube](#)



COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

**NE LAISSONS PAS LES
VIOLENCES GAGNER DU TERRAIN**

WWW.COLOSSE.FR

**8 ANS
DE COMBAT**

**10 000
CLUBS
SENSIBILISÉS**

**2 200
VICTIMES ORIENTÉES
ET ACCOMPAGNÉES**

**220 000
ENFANTS SENSIBILISÉS
GRÂCE AU GUIDE DES COLOSSES**

**4 500
TÉMOIGNAGES REÇUS
DONT 1/4 EN MILIEU SPORTIF**

VI. Conclusion

- Les violences = phénomène social énorme qui trouve son reflet dans le champ sportif
- Partie visible de l'iceberg
- Chantier colossal mais essentiel
- Prise en main récente du pouvoir politique sur la question



[Convention nationale de prévention des violences dans le sport : un engagement renforcé pour un sport plus sûr | sports.gouv.fr](#)

[Dossier de presse 6^e convention nationale des violences dans le sport.pdf](#)

[Loi du 8 mars 2024 violences sexuelles dans le sport protection mineurs | vie-publique.fr](#)

[Mineur victime d'infraction sexuelle | Service Public](#)

[Violences sexuelles dans le sport, l'enquête | ARTE](#)